



BP JEPS

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

RNCP 28557

FORMATION
EN ALTERNANCE



s'associer est une force

OBJECTIFS



L'animateur spécialisé en EEDD est un acteur des transitions écologiques. Il met en place des projets pour sensibiliser les publics aux enjeux de l'éducation à l'environnement, il accompagne les publics dans le changement de comportement et utilise des méthodes variées (approche scientifique, naturaliste sensoriel philosophique et créative).

CONTENU DE LA FORMATION



- UC1** → Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2** → Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3** → Conduire une action d'animation dans le champ de l'éducation à l'environnement vers un développement durable.
- UC4** → Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de l'EEDD.

MODALITÉS DE CERTIFICATION



Diplôme de la DRAJES - Formation de niveau 4 (bac)

Les certifications du BPJEPS EEDD se déroulent en 2 épreuves (par blocs de compétences)

UC1 & UC2 - Soutenance orale de 40min devant un jury d'un dossier présentant un projet d'animation globale et son évaluation.

UC3 & UC4 - Une mise en situation professionnelle de 45min d'animation d'un public suivi d'un entretien de 45min avec soutenance d'un dossier technique.

Le jury Régionale de la DRAJES valide par la suite les décisions prises lors des épreuves.

DATES	18 novembre 2024 au 14 novembre 2025
PUBLIC	Salariés
HEURES	630 heures
ALTERNANCE	1 jour par semaine + la moitié des vacances scolaires Alternance 2 jours/semaine en moyenne
NOMBRE DE PLACE	12



POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

12 PLACES

- * **Financement de la formation pris en charge par la taxe d'apprentissage et les OPCO**
- * **Financement de la rémunération par l'employeur et/ou l'entreprise** pour le contrat d'apprentissage pour les publics de moins de 30 ans
Barème dégressif selon les conditions salariales de l'apprentissage en vigueur.



PRÉREQUIS

- * **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :** PSC1- AFPS - PSE1 - PSE2 - AFGSU (de niveau 1 ou 2) - SST
- * **Être titulaire d'un des diplômes suivant :**
 - BAFD/BAPAAT
 - CQP attestant de compétences à animer un groupe
 - DEAES/D.E AMP
 - CAP petite enfance
 - tout diplôme de niveau 4 ou supérieur
- * **Justifier d'une expérience d'une durée de 200 heures en animation** par le biais d'un dossier d'expériences et attestation

Le détenteur du BPJEPS peut travailler au sein :

- * de structures touristiques et de pleine nature accueillant du public,
- * des classes scolaires
- * de collectivités locales : accueils de loisirs/séjours vacances/ centres sociaux/d'associations d'éducation populaire/ d'associations d'éducation à l'environnement, de gestion et de protection de la nature/de Ferme pédagogique
- * création de micro entreprise

Pour les allègements et dispenses consultez notre site



Toutes nos réunions d'information collectives se déroulent dans nos locaux. *Inscription nécessaire auprès du secrétariat du CFREP.*



Le CFREP, organisme de formation de la Ligue de l'enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône, dispense des formations depuis 1985, notamment dans les domaines du social et sanitaire et de l'animation.

En 2019, le CFREP devient UFA (unité de formation en apprentissage) du CFA EP L'Education Populaire. Il est depuis 2015 UFA du CFA Futurosud. Habilité par l'intermédiaire de la DREETS, de la DRAJES et du Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans les formations initiales, continues et professionnelles.

Notre organisme est certifié Qualiopi.

CFREP, Centre de formation

1 allée du Bois, La Maurelette, 13015 Marseille
04 91 63 45 96 | cfrep.marseille@laligue13.fr



Retrouvez toutes nos formations sur www.laligue13.fr
Rubrique → Formation



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap
→ Laurence ALEMANY au 04 91 63 45 96